

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECOFI MULTI OPPORTUNITES

Code ISIN : FR0010755066

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une progression de la valeur liquidative en offrant une performance annualisée supérieure à l'€STR + 0,085% et selon une approche ISR.

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR + 0,085%. Néanmoins, il est rappelé que le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle, sa gestion étant discrétionnaire au sein de son univers d'investissement. Il ne vise pas à répliquer son indicateur de référence.

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre processus ISR (Investissement Sociale Responsable). Le processus ISR d'ecofi Investissements repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance :

- **Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles** : Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production de bombes à sous-munitions et/ou de mines anti-personnel. Le processus ISR exclut les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Pour les émetteurs souverains, Ecofi Investissements exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux.

- **Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG** : l'évaluation de la performance ESG est obtenue grâce à l'analyse fondée sur les critères utilisés par Vigeo Eiris selon une approche « best in universe » (exemples pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; exemples pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, taux de scolarisation, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies). Elle inclut la surpondération des indicateurs quantitatifs de résultat et ceux de la « Touche ECOFI » (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration, non-discrimination et égalité hommes-femmes, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, parité liée au genre, dépenses publiques en matière de santé et d'éducation, transparence fiscale, émissions de CO2). Les émetteurs sont repartis en déciles (fractionnement de l'univers en 10 parts égales ; le décile 1 est constitué par les émetteurs les mieux notés et le décile 10 par les émetteurs les moins bien notés) selon la note attribuée. Le fonds peut investir dans les émetteurs appartenant aux déciles 1 à 9. Le fonds peut investir dans des sociétés non notées par notre agence de notation ESG et dans des OPC externes à un niveau maximum de 20% de son actif.

- **Gestion des émetteurs controversés** : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (impact faible) à 5 (impact fort). Le processus ISR appliqué au fonds conduit à exclure les émetteurs faisant l'objet de controverses de niveau 5. Pour les émetteurs souverains, le processus ISR exclut les Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie.

Après l'application de ces trois principes, environ 20% des émetteurs de l'univers d'investissement initial sont exclus. Une présentation détaillée du processus ISR est disponible dans le code de transparence AFG-FIR pour les fonds ISR grand public établi par la société de gestion et accessible sur son site internet :

http://www.ecofi.fr/sites/default/files/publications/code_de_transparence.pdf.

Au sein de cet univers d'investissement, la stratégie de gestion est discrétionnaire. Elle repose sur la détection d'opportunités d'investissement dans un univers très large tant géographiquement qu'en termes de classes d'actifs et de segments au sein des dites classes d'actifs. Toutefois, en l'absence d'opportunités, le FCP peut être investi en produits monétaires. Le portefeuille est géré en deux parties qui fluctuent en permanence l'une par rapport à l'autre :

- la partie « cœur » est exposée sur les marchés de taux d'intérêt et actions de la zone Euro et représente en permanence au moins 40% du portefeuille ;
- la partie « satellite » correspond à une diversification internationale opportuniste et représente 60% maximum du portefeuille.

Le portefeuille peut être exposé sur les titres (actions et/ou obligations) des pays émergents jusqu'à 20% maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux marchés actions (comprise entre 0 et 50% maximum de l'actif net) résulte d'investissements directs ou indirects via des OPC. Cette exposition peut concerner toutes les

zones géographiques dont la zone euro. Toutefois l'exposition brute sur les actions des pays émergents (hors OCDE) sera inférieure à 20% de l'actif net du FCP. Enfin, les actions des pays industrialisés hors zone Euro peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif net du FCP.

Le portefeuille peut être investi en instruments de taux libellés en euros, émis par des entreprises privées (dans la limite de 50% maximum de l'actif du FCP) ou par un Etat souverain (jusqu'à 100% de l'actif du FCP). Le portefeuille peut également être exposé sur les obligations des pays émergents jusqu'à 20% de l'actif net du FCP.

La société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En tout état de cause, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est investi en titres de catégorie « Investment Grade » (par exemple de notation supérieure ou égale à « BBB- » sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure ou égale à Baa3 dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Le FCP peut être investi, dans la limite de 25% maximum de son actif net en obligations non notées ou de la catégorie « spéculative » dite (High Yield) (par exemple de notation comprise entre « BBB- » et « B- » sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). En cas de dépassement des ratios précités, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Le portefeuille peut également être investi jusqu'à 20% de son actif net en obligations indexées sur l'inflation, dans toutes zones géographique. Le FCP peut investir jusqu'à 20% de l'actif net en obligations convertibles.

Les investissements en dette privée libellée en euros sont effectués au travers de placements directs et/ou d'OPC y compris des trackers (ETF).

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre « -2 » et « +7 » étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse comme à la hausse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt inverse.

L'exposition aux devises est comprise entre 0 et 20% de l'actif net. Le FCP peut en outre être exposé sur les marchés de matières premières (énergie, métaux industriels et/ou précieux en particulier) via des OPC dans la limite maximale de 10% de l'actif.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés d'un pays membre de l'OCDE et/ou négociés de gré à gré (dans ce dernier cas, avec des établissements financiers de l'OCDE). L'emploi d'instruments dérivés est destiné à couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux et de change. La totalité des engagements sur les instruments dérivés ne peut dépasser une fois l'actif.

Les investissements sont réalisés en titres vifs ou via des OPC (y compris ETF), gérés et promus par ECOFI INVESTISSEMENTS ou par des sociétés de gestion tierces. Les placements en OPCVM peuvent représenter 100% du portefeuille. Les investissements en FIA sont limités à 30% de l'actif du portefeuille et doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Enfin, pour la gestion de sa trésorerie, le FCP aura également recours à des dépôts, des emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : capitalisation et/ou distribution ;

Affectation des plus-values nettes : capitalisation et/ou distribution.

La durée de placement recommandée est de 3 ans.

La valeur liquidative est établie quotidiennement, chaque jour de bourse ouvert à Paris. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées, par le dépositaire sur délégation de la société de gestion, à 10 heures et exécutées à cours inconnu (soit sur la base des cours de clôture du jour), avec règlement des rachats dans un délai d'un jour suivant celui de l'évaluation.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 4 en raison de son exposition maîtrisée aux marchés internationaux des principales classes d'actifs. Son profil rendement / risque est médian.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur :

Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée).

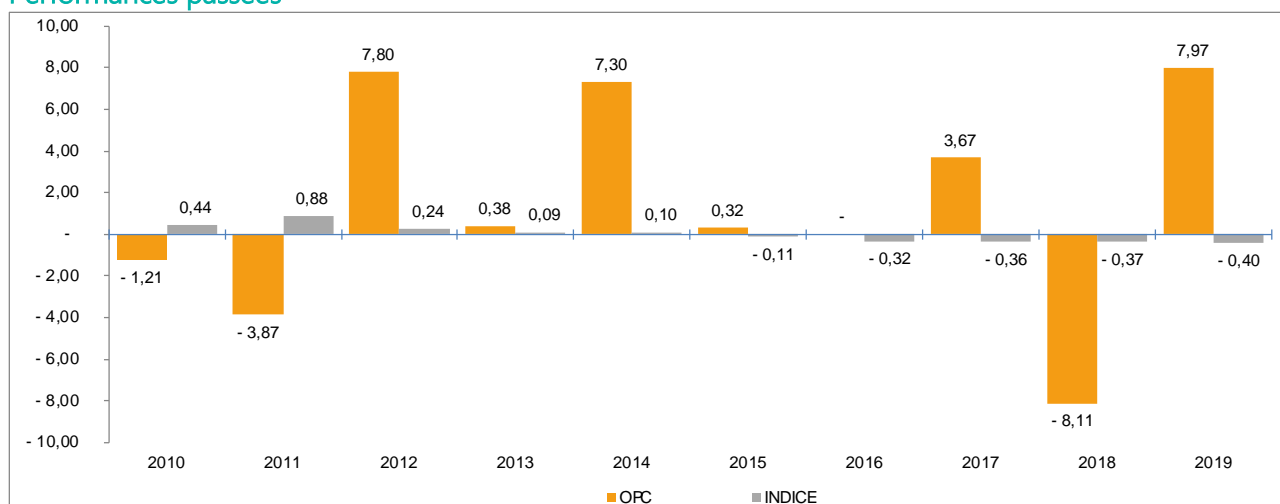
Risque de contrepartie : risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPCVM. Ce risque peut être lié aux opérations de prêts et emprunts de titres et aux investissements dans des contrats financiers négociés de gré à gré.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais courants	1,86% TTC	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.ecofi.fr
Commission de performance	10% TTC de la surperformance par rapport à l'indice de référence aucune commission de performance n'a été prélevées sur l'exercice précédent.	

Performances passées



Indicateur de référence : €STR + 0,085% (Ticker Bloomberg : ESTRON Index).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances présentées dans le graphique ci-dessus le sont toutes charges incluses.

Ce FCP a été créé le 15 juin 2009.

La devise de référence est l'euro.

Changements significatifs au cours des 5 dernières années :

- La stratégie d'investissement et le profil de risque du FCP ont évolué à partir du 31 mars 2014.
- L'indicateur de référence EONIA a été remplacé par l'€STR + 0,085% à compter du 02 janvier 2020.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement, en langue française, dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert 75009 PARIS- Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative :** la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS - Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr ou sur son site internet.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Le FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 mai 2020.